

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension du camping de la Chaussée, à Jullouville (50)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

POZZO PROMOTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POZZO Pierre, propriétaire gérant

RCS / SIRET

| 4 | 5 | 3 | | 6 | 0 | 7 | | 6 | 7 | 3 | | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage	<p>"Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, et résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisir" : soumis à examen au cas par cas</p> <p>Le projet prévoit la réalisation de 197 emplacements. Il est donc soumis à examen au cas par cas. D'une surface supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha, le projet est également soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager le camping de la Chaussée, à Jullouville. La surface totale du nouveau camping sera agrandie vers l'Est par rapport à l'existant, tout en diminuant la densité des emplacements (parcelles plus grandes qu'avant travaux, et 197 emplacements contre plus de 265 pour le camping initial). (voir plan du camping initial en annexe n°7)

Dans ce cadre, des voiries d'accès seront créées ou modifiées, sur la base de la desserte actuelle. Des cheminements piétons viendront compléter la trame de circulation.

Le caractère arboré de la partie Est sera maintenu afin de proposer deux ambiances paysagères différentes (certains sujets devront être abattus, notamment les pins les plus impactés par les chenilles processionnaires).

Les anciens bâtiments sanitaires et bâtiments d'accueil seront démolis pour reconstruire de nouveaux locaux.



4.2 Objectifs du projet

L'objectif est ici d'augmenter l'offre de Jullouville pour les campeurs en mobile-homes (175 emplacements). Quelques maisons dans les arbres ou sur pilotis viendront compléter l'offre (22 emplacements). Le camping atteindra alors 197 emplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet consiste à :

- réaliser des terrassements pour l'accueil des mobile-homes et pour la création des allées d'accès
- poser les réseaux permettant la gestion des eaux usées (ils seront raccordés au réseau communal) et la gestion des eaux pluviales (l'infiltration à la parcelle sera privilégiée en premier lieu, contrôle de la pluie décennale)
- abattre certains pins (ceux envahis par les chenilles processionnaires notamment)
- réaliser des plantations dans les espaces verts
- démolir le bâti existant, très dégradé, et reconstruire les bâtiments nécessaires (un bâtiment d'accueil et 2 bâtiments sanitaires)
- créer une aire de camping-cars
- créer des zones de stationnement (notamment à l'entrée pour l'accueil des arrivants et des visiteurs et autour des principaux équipements)
- créer les infrastructures de loisir (piscine, terrain de tennis, de beach volley et de pétanque, salle de fitness...)

Des zones sans voiture seront aménagées pour créer ou valoriser des zones paysagées (notamment la zone submersible et le relief de la partie Est).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les mobiles-homes et les cabanes seront occupées de manière saisonnière. Au maximum, les résidents seront présents de mars à octobre.

L'accès principal se fera à l'Ouest, comme cela était déjà le cas pour l'ancien camping (Avenue de la Libération). Au Nord et à l'Est, les accès existants sont conservés pour les services (respectivement sur l'Avenue des Huguenants et au niveau du lieu-dit du Pont Hogris).

L'ancien accès au Sud du projet sera quant à lui supprimé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales) qui inclura une évaluation des incidences Natura 2000

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'emplacements	197 emplacements
Superficie globale	64 195 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 33' 51" O Lat. 48° 46' 56" N

Camping de la Chaussée

1 avenue de la Libération
50610 JULLOUVILLE

Références cadastrales :
Section AL, parcelles n°84 à 96, 157 à
165, 183 et 184

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Jp

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jullouville
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone tampon du "Mont-Saint-Michel et sa Baie"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 800 m à l'Est de la ZSP Baie du Mont Saint Michel (FR2510048). Il se trouve également à 250 m à l'Est de la ZSC éponyme (FR2500077) et à 50m à l'Ouest de la Mare de Bouillon, qui appartient à cette même ZSC.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

JP

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest de la zone de projet présente un risque faible à fort de submersion marine. Pour limiter les risques, seules des cabanes suspendues seront installées dans la zone à risque fort. Aucun mobile-home n'y sera implanté. Dans les zones à risque moyen et faible, les mobile-home seront ancrés de manière à ne pas se transformer en embâcle en cas de submersion. L'impact potentiel est donc faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ne sera pas ou très peu modifié de novembre à mars et de septembre à octobre. En juillet et août, les déplacements auront lieu essentiellement les week-ends (chassés-croisés des vacanciers). En semaine, la proximité de la plage et des infrastructures incitera des déplacements piétonniers. Pour limiter l'incidence du projet, un parking d'accueil sera réalisé à l'entrée du camping pour ne pas engorger l'avenue de la Libération. L'impact sur le trafic sera donc faible et inférieur à celui du camping initial.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera le lieu de vie provisoire des campeurs. Les bruits générés correspondront aux bruits de la vie quotidienne. Le projet intègre uniquement des mobile-homes et des cabanes, plus isolants que les tentes vis-à-vis du bruit. De plus, la piscine, initialement située au Sud-Ouest du projet, sera déplacée vers le centre du projet, l'éloignant des habitations riveraines. Le projet générera donc moins de bruit que le camping initial.

JP

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales vers les eaux de surface du Thar. Pour limiter l'impact, l'infiltration à la parcelle sera privilégiée. Des zones de rétention paysagées compléteront le dispositif pour limiter le rejet (< 3 l/s/ha) L'incidence du projet sera donc inférieure à celle de l'ancien camping qui ne disposait pas de gestion des eaux pluviales. L'impact qualitatif sur le milieu naturel (le Thar) sera négligeable voire positif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets d'eaux usées vers le réseau communal, lui-même redirigé vers la station d'épuration de Granville (capacité nominale : 70000 EH, charges entrantes : 37130 EH en 2016). La charge engendrée est estimée à 394 Équivalents Habitants (2 EH/ emplacement). La charge organique raccordée ne sera pas augmentée par rapport à l'ancien camping, et la station d'épuration ne sera pas saturée. Le projet n'aura donc pas d'impact sur la gestion des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production de déchets ménagers. Le volume produit sera égal voire inférieur à celui généré par l'ancien camping. Le projet n'aura donc pas d'impact sur la gestion des ordures ménagères.

SP

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

JP

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concerne le risque d'inondation et plus particulièrement de submersion marine, deux mesures d'évitement et une mesure de réduction seront prises :

- Évitement dans la zone à risque fort (plus de 1 m sous le niveau marin) : aucun mobile-home ne sera implanté (les emplacements seront occupés par des maisons perchées ou sur pilotis ; les bâtiments existants seront démolis
- Réduction dans la zone à risque moyen (entre 0 et 1 m sous le niveau marin) : les mobile-homes seront immobilisés par un système d'ancrage, pour qu'ils ne se transforment pas en embâcle en cas de submersion.

De manière générale, la densité d'emplacements sera également plus faible sur ces deux zones que sur le reste du périmètre du projet. Le plan du camping actuel (voir annexe n°7) ainsi que le plan du projet de nouveau camping (voir annexe n°4) sont joints à ce document.

Pour réduire le risque d'engorgement de la circulation sur l'avenue de la Libération, un parking d'accueil sera réalisé à l'entrée du camping.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éventuelles incidences négatives du Camping de la Chaussée ont été intégrées très en amont de la conception du projet, permettant une réduction significative voire totale des impacts réels. De plus, il s'inscrit dans une démarche de dé-densification (197 emplacements contre 265 pour le camping initial) .

Le projet s'inscrit donc dans la doctrine Eviter-Réduire-Compenser. Il fait l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans laquelle un principe de gestion des eaux pluviales sera proposé. Celui-ci améliorera qualitativement et quantitativement le rejet urbain actuel vers le Thar. Il intégrera également l'évaluation des incidences Natura 2000 du projet. En considérant que le présent projet constitue un réaménagement d'un camping existant, et aux vues de ses impacts potentiels très faibles voire inexistant, celui-ci ne semble pas nécessiter d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

JP

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : état initial du périmètre du projet (plan du camping actuel) relative à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

YQUELON

le,

20/03/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

57

IP